

Métropole Rénov'



Métropole
du Grand Paris

avec



France
Rénov'

Le service public pour mieux
rénover mon habitat

Copropriété



- Bénéficiaires :
Syndicat des copropriétaires à usage majoritaire d'habitation jusqu'à 50 logements.
- Aide « maîtrise d'œuvre (MOE) conception »
socle : **10 000 €** par copropriété (maximum).
- Bonus « étude complémentaire »
pour la réalisation d'une prestation facultative (production d'énergie décarbonée, amélioration du confort d'été, projet de végétalisation, création d'un local vélos-poussettes) :
5 000 € par copropriété (maximum).
- L'aide MOE maximale s'élève ainsi à 15 000 € par copropriété.

Habitat individuel



- Bénéficiaires :
Propriétaires "personne physique" d'une maison utilisée comme résidence principale.
- Aide « maîtrise d'œuvre (MOE) » conception-réalisation : **3 000 €** par maison (maximum).
- Aide « assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) »
complémentaire pour la réalisation d'une mission facultative, non prise en charge par les aides nationales ou locales : **500 €** par maison (maximum).
- Aide « diagnostic énergétique et architectural (DAE) » intervenant en amont du montage d'un projet de travaux d'ampleur :
1 000 € par maison (maximum).

- Avant tout dépôt d'aide auprès de la Métropole : Prise de rendez-vous avec un Conseiller France Rénov' afin de préqualifier le projet de rénovation
- Prestataires affiliés aux plateformes métropolitaines CoachCopro et / ou Pass'Réno Habitat
 - Aides forfaitaires attribuées dans la limite du coût HT de la prestation



Métropole
du Grand Paris

Pour en savoir plus sur le site de la Métropole : <https://www.metropolegrandparis.fr/fr/metropole-renov>

